

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

**AVIS PUBLIC**

**EST**, par le présent avis, donné par la soussignée Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère siègera en présentiel, le lundi 4 juillet 2022, à 20h, en séance ordinaire tel que prévu au calendrier.

Donné à Saint-Valère ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

*Carole Pigeon*

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 17 h de l'après-midi, le 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Signé..........